

Surexploitation des ressources halieutiques

Le "Veronica II" s'en va, l'"Atlantic Dawn" reste

Selon les sources du journal "The Australian" en date du 22 septembre 2004, le bateau de pêche super atlantique irlandais Veronica II après avoir été interdit

d'opérer en Europe a perdu sa licence de pêche au niveau des eaux territoriales africaines. Ce qui avait obligé son propriétaire de chercher à se procurer une autorisation de pêche australienne.

Il y a deux semaines ce bateau était basé aux îles Canaries d'où il procédait aux opérations de pêche profonde dans les eaux territoriales de Mauritanie, l'une des plus poissonneuses du monde.

Le journal australien devait continuer par affirmer que ce navire long de 106 mètres a une prodigieuse capacité de pêche qui n'a pas manqué de déplaire aux organisations pour la protection de l'environnement. D'autant plus du travail des lobbies mauritaniens qui font tout pour que la Mauritanie rompe avec ce genre de bateaux. Tous ces facteurs ont été la cause de la perte de la licence de pêche du Veronica II en Mauritanie.

Ce dernier avait été aussi interdit de pêcher dans les eaux de l'Union européenne mais il demeure le bienvenu dans les eaux territoriales de tous les pays "affamés" du tiers monde, affirme "The Australian" qui cite des experts des industries halieutiques australiennes.



L'Atlantic Dawn

Surexploitation des ressources halieutiques

Le "Veronica II" s'en va, l'"Atlantic Dawn" reste

"Normalement, veronica II ne peut opérer nulle part", affirme un expert des pêches industrielles basé à Dublin (Irlande) qui désire garder l'anonymat, a précisé le journal. Son propriétaire l'armateur irlandais Kévin Mac Hught avait quitté l'Australie en début de semaine après avoir difficilement obtenu une autorisation de pêche dans les eaux australiennes. Ce bateau et son équipage (australien pour la plupart) avait été mis en rade au Cap en Afrique du Sud] depuis qu'il y était arrivé le 5 septembre en route pour l'Australie. Veronica II avait failli ne pas continuer sa route étant donné que le gouvernement fédéral australien

avait des réserves contre la licence de pêche achetée par son propriétaire Mac Hugh il y a quatre mois avec un armateur australien. M. Hugh avait conclu un accord avec la Mauritanie mais sa compagnie Donegal avait affirmé son expiration. Le directeur financier de cette société n'était pas capable de fixer une date pour le retour du navire en Mauritanie. Mais il a affirmé que le frère jumeau de ce bateau "l'Atlantic Dawn" qui n'est pas interdit de pêcher en Mauritanie et en Europe fera la navette pour accomplir des opérations de pêche dans un avenir proche toujours selon "The Australian". Ce journal avait conclu son

article par affirmer que veronica II et Atlantic Dawn ont des capacités de pêches phénoménales. Et que l'ONG Greenpeace maintient que cette capacité représente 1% de la capacité mondiale de pêche. C'est pourquoi les organismes environnementaux et les pêcheurs de l'UE mènent un combat afin que ces deux bateaux soient définitivement interdits dans les eaux de l'Union. Les deux bateaux étaient alors partis pour la Mauritanie. Veronica était obligé de partir tandis que Atlantic Dawn peut continuer à pêcher. Dommage !